
MATRICE DU CONCOURS

Substrat de la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'intelligence artificielle

Édition 2024

LES VALEURS à traduire dans les langues du concours

1. Respect, protection et promotion des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de la dignité humaine

Les droits de l'homme et les libertés fondamentales doivent être respectés, protégés et promus tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA.

2 . Un environnement et des écosystèmes qui prospèrent

Tout au long de leur cycle de vie, les systèmes d'IA doivent reconnaître et encourager l'importance d'avoir un environnement et des écosystèmes qui prospèrent, et protéger ces derniers.

3. Assurer la diversité et l'inclusion

Il convient d'assurer le respect, la protection et la promotion de la diversité et de l'inclusion tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA, en se conformant au droit international, y compris le droit international des droits de l'homme.

4. Vivre dans des sociétés pacifiques, justes et interdépendantes

Les acteurs de l'IA doivent favoriser, en y participant, l'édification de sociétés pacifiques et justes fondées sur un avenir interconnecté pour le bien de tous, en respectant les droits de l'homme et les libertés fondamentales.

&

LES PRINCIPES à traduire dans les langues du concours

1. Principes de proportionnalité et d'innocuité

Aucun des processus liés au cycle de vie des systèmes d'IA ne devrait aller au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre des buts ou objectifs légitimes, et ces processus devraient être adaptés au contexte dans lequel ils interviennent. L'évaluation des risques doit être utilisée pour prévenir les dommages pouvant résulter de ces utilisations.

2. Sûreté et sécurité

Les préjudices non désirés (risques liés à la sûreté), ainsi que les vulnérabilités aux attaques (risques liés à la sécurité), devraient être évités et il convient de les prendre en compte, de les prévenir et de les éliminer tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA.

3. Équité et non-discrimination

Les acteurs de l'IA doivent promouvoir la justice sociale, garantir l'équité et lutter contre les discriminations, tout en adoptant une approche inclusive pour s'assurer que les bénéfices de l'IA sont disponibles et accessibles à tous.

4. Durabilité

Les technologies de l'IA devraient être continuellement évaluées en fonction de leur impact sur la durabilité en tant qu'ensemble d'objectifs en constante évolution, tels qu'ils sont actuellement définis dans les objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

5. Droit au respect de la vie privée et protection des données

La vie privée doit être respectée, protégée et promue tout au long du cycle de vie des systèmes d'IA. Des cadres de protection des données et des mécanismes de gouvernance adéquats doivent être mis en place.

6. Surveillance et décision humaines

Les États membres devraient veiller à ce qu'il soit toujours possible d'attribuer la responsabilité éthique et juridique de tout stade du cycle de vie des systèmes d'IA à des personnes physiques ou des entités juridiques existantes.

7. Transparence et explicabilité

Le déploiement éthique des systèmes d'IA dépend de leur transparence et explicabilité (T&E). Le niveau de T&E doit être adapté au contexte, car il peut être nécessaire de trouver un équilibre entre T&E et d'autres principes, tels que la protection de la vie privée, la sûreté et la sécurité.

8. Responsabilité et redevabilité

Les systèmes d'IA doivent être vérifiables et traçables. Des mécanismes de surveillance, d'évaluation de l'impact, de contrôle et de diligence requise, devraient être mis en place pour éviter tout conflit lié aux droits de l'homme et traiter les menaces pesant sur le bien-être de l'environnement.

9. Sensibilisation et éducation

La compréhension des technologies de l'IA et de la valeur des données par le public devrait être favorisée par une éducation ouverte et accessible, l'engagement civique, l'acquisition de compétences numériques et la formation à l'éthique de l'IA, et l'éducation aux médias.

10. Gouvernance et collaboration multipartites et adaptative

Le droit international et la souveraineté nationale doivent être respectés dans l'utilisation des données. La participation des différentes parties prenantes est nécessaire pour garantir des approches inclusives de la gouvernance de l'IA.

N.B. Cette matrice est issue du texte de la Recommandation de l'UNESCO sur l'éthique de l'IA (<https://unesdoc.unesco.org/ark:/recommandation/>) et inspirée du substrat présenté par l'Observatoire mondial de l'éthique et de la gouvernance de l'IA (<https://www.unesco.org/fr/artificial-intelligence/recommendation-ethics>).